

**Résolution CM/ResDip(2008)1
concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés**

*(adoptée par le Comité des Ministres le 20 février 2008,
lors de la 1018e réunion des Délégués des Ministres)¹*

Annexe 5 : Plan type pour les rapports annuels

Rapport annuel pour l'année 2022

Les rapports annuels doivent faire apparaître les modifications par rapport à l'année précédente, dans des termes dynamiques de gestion et de fonctionnement et ne doivent pas se limiter à présenter des données de base. Tout nouveau texte ou carte introduisant une modification dans l'état de la zone devra être joint au rapport annuel.

Etat : Italie

Nom de la zone : Parc National des Abruzzes, Lazio et Molise

Année et nombre d'années depuis l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés :
Année 2022, Année 10 après l'octroi du Diplôme

Autorité centrale concerné:

Nom : Ministero dell'Ambiente e della Sicurezza energetica – Direzione Generale per il Patrimonio Naturalistico
Adresse: Via Capitan Bavastro, 174 - 00147 ROMA
Tél : 0039. 06.5722.3450 - 5393 - 3463
Fax : 0039.06.57223470
e-mail : PNA-UDG@mite.gov.it
www : www.mite.gov.it

Autorité responsable de la gestion de la zone diplômée :

Nom : Ente Parco Nazionale d'Abruzzo, Lazio e Molise
Adresse : Viale Santa Lucia, 2 - 67032 PESCIASSEROLI (AQ)
Tel : 0039.0863.91131
Fax : 0039.0863.912132
e-mail : info@parcoabruzzo.it
www : www.parcoabruzzo.it

¹ Telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2014)2 le 2 juillet 2014, lors de la 1204e réunion des Délégués des Ministres.

1. Conditions : Lister ici toutes les conditions dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les conditions ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. Adopter définitivement le plan de gestion du Parc national (PNALM), dans un délai d'un an au plus, soit d'ici la réunion du Groupe de spécialistes en 2013 ;

La procédure d'approbation du Plan s'est poursuivie tout au long de 2022. L'approbation implique trois procédures distinctes qui se déroulent en parallèle :

- 1) l'évaluation de l'impact environnemental conformément à l'article 6 de la directive Habitats
- 2) l'évaluation environnementale stratégique conformément à la directive 2001/42/CE
- 3) l'approbation conformément à l'article 12 de la loi italienne n.394/1991, loi-cadre sur les zones protégées

Concernant ces trois procédures, la situation actuelle est la suivante :

- 1) Évaluation de l'impact environnemental (art.6 Directive Habitat): terminée. Les trois régions ont exprimé un avis favorable.
- 2) Evaluation environnementale stratégique (Directive 2001/42/CE): terminée. Les trois Régions préparent l'avis dit motivé mais l'enquête technique est terminée.
- 3) Approbation du Plan (art. 12 de la loi n.394/1991) : la phase d'observation est ouverte et se terminera le 15 décembre. Ensuite le Parc dispose de 30 jours pour examiner les commentaires reçus et transmettre le tout aux Régions pour la phase finale. En fait, le Plan doit être approuvé par les conseils régionaux des trois régions et sera ensuite publié au Journal officiel de l'Italie. La dernière étape est donc une étape extrêmement politique pour accélérer laquelle le Parc fera tout son possible.

2. Prendre toutes dispositions utiles pour que :

- conformément à la Loi-cadre sur les aires protégées en Italie, des zones périphériques soient créées sur les territoires des régions Abruzzes et Molise, d'ici fin 2013, et qu'une réglementation de la chasse tenant compte de la nécessité de minimiser les dérangements de l'ours au cours de l'automne, soit établie dans ces zones et appliquée à compter de la saison cynégétique 2013-2014 au plus tard ;

La zone contiguë a été définitivement établie

- la réglementation interdisant les activités pastorales dans la zone A du Parc national soit appliquée de façon absolue et sans délai, et que les élus locaux soient sensibilisés sur cette question ;

A partir de l'année 2020 toutes les autorisations de pâturage doivent être soumises à une étude d'impact (évaluation d'incidence environnemental, art.6 de la Directive Habitat) conformément aux mesures des conservations des sites Natura 2000 et à la réglementation en vigueur au niveau national. Toutes les autorisations délivrées tiennent également compte des adresses des lignes directrices sur la gestion des pâturages dans le parc produites en 2013 par le Parc même.

- une concertation soit engagée sans délai avec les autorités municipales des communes du Parc national, pour la fermeture matérielle des voies d'accès à la zone diplômée, les plus critiques du point de vue de la conservation de la grande faune ; cette concertation devra conduire à ce que des dispositifs de fermeture et une réglementation appropriés tenant compte des droits des tiers locaux, soient établis d'ici fin 2013 ;

Tous les voies d'accès plus critique du point de vue de la conservation et de la gestion de la grande faune et des habitats naturel plus rares ont été fermées.

2. Recommandations : Lister ici toutes les recommandations dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les recommandations ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. Démarrer la mise en œuvre du plan d'action PATOM pour la protection de la population d'ours dans les meilleurs délais, facilitée par l'administration du PNALM ;

Se référant aux nouveaux objectifs du nouvel accord pour la mise en œuvre du PATOM nous pouvons signaler les choses suivantes:

- 1) le nouvel accord pour la mise en œuvre des actions PATOM valables pour la période triennale 2022-2024 a été préparé : accord entre les régions des Abruzzes, du Lazio et du Molise, les parcs de la Majella et des Abruzzes, le ministère de l'Environnement, les carabinieri forestiers. Le nouvel accord a pour objectif la poursuite des actions communes sur les dégâts causés par les ours et les mesures de prévention pour les prévenir, le risque sanitaire, le réseau de surveillance, le risque des investissements le long des routes, etc. L'accord doit être signé d'ici la fin de l'année par toutes les parties intéressées.
- 2) Pour la surveillance génétique, 28 échantillons génétiques ont été collectés, tant dans l'enceinte du PNALM qu'en zones extérieures dans le cadre des activités du Réseau de surveillance.

De plus, la capture d'une ourse femelle (F22) a été réalisée et deux autres tentatives de capture ont été réalisées d'octobre à novembre. Ces captures ciblent les individus périphériques pour étudier leurs déplacements et leurs activités à l'extérieur du parc.

2. Poursuivre la réflexion en vue de l'inclusion à la zone diplômée des secteurs limitrophes du PNALM, réputés d'intérêt biologique majeur pour les grands carnivores, l'ours et le loup en particulier ;

Rien de nouveau à signaler.

3. Achever d'ici fin 2012 l'élaboration du plan de développement économique et social, comme prévu par l'administration du PNALM, en vue de le mettre en œuvre rapidement ;

Le plan de développement économique a été produit par la communauté du parc en 2013 et sera mis à jour après l'approbation finale du plan du parc.

4. Accroître substantiellement les moyens humains et financiers attribués aux activités scientifiques du PNALM et les adapter aux problématiques complexes auxquelles le parc devra faire face au cours des prochaines années et veiller à ce que ses capacités en général lui permettent d'accomplir ses missions de conservation et de contrôle convenablement ;

Dans le budget 2022 du parc ont été destinés aux activités du Service Scientifique presque 200.000 euros. Le financement a été destiné surtout au programme de gestion de la santé de la faune, recherche sur la flore et la végétation, surveillance des ours et des chamois. Le parc a également décidé d'allouer des fonds du soi-disant 5x1000 (le montant des taxes que chaque italien peut allouer aux institutions de recherche) pour les activités de recherche : pour l'année 2022, les ressources sont égales à 88.000 euros.

Le ministère a continué à financer des projets de gestion de la biodiversité (loups et pollinisateurs sauvages) avec une contribution exceptionnelle: pour l'année 2022 les ressources sont destinées à poursuivre les activités sur le loup entamé en 2021 et le suivi des insectes pollinisateurs.

Le Ministère de l'Environnement a également affecté un financement extraordinaire aux parcs nationaux italiens visant à réaliser les actions prévues par les plans de prévention des incendies et à réaliser des interventions pour l'amélioration des habitats forestiers. Le Parc a décidé d'utiliser ces fonds pour réduire le reboisement de conifères dans le but de réduire les risques d'incendie et de favoriser l'entrée d'arbres à feuilles caduques, amenant ces bois vers une plus grande naturalité.

5. Etudier la possibilité d'assermenter l'ensemble des personnels techniques pour le constat des infractions à la réglementation du PNALM ;

Rien de nouveau à signaler

6. Engager une réflexion sur l'utilité d'une gestion dirigée du cerf, en liaison avec l'amélioration de l'état de conservation du chamois ;

Rien de nouveau à signaler

7. Mener un effort particulier en faveur du soutien des activités de tourisme rural en périphérie du PNALM

L'année 2022 a été l'année du centenaire du Parc pour lequel de nombreux événements ont été organisés pour promouvoir le territoire. En particulier, les événements suivants ont été organisés dans les zones périphériques du Parc: -jumelage de deux écoles sur leurs territoires respectifs. L'école secondaire de 1ère année de Campoli Appennino (Région Lazio) et l'école secondaire de 1ère année de Locana, dans la province de Turin. Du 11 au 14 octobre, les élèves de l'école Locana ont visité le parc national des Abruzzes, du Latium et du Molise pour découvrir les effets positifs de la protection du territoire et avec la curiosité de connaître un autre parc centenaire comme le leur. Au printemps 2023, l'école de Campoli Appennino rendra la visite à Locana ;

-atelier international sur l'ours brun marsicaïn, mais plus précisément sur les ours confidents, intitulé " Confidant pour qui ?" La réunion s'est tenue à Scanno (Région Abruzzo), les 17-18 juin, en présence de techniciens italiens et étrangers et d'experts des ours, des confidents et/ou des problèmes ;

-conférence sur la Géologie : "Cent et plus.... Des millions d'années de géologie du Parc National des Abruzzes, du Lazio et du Molise" c/o la Municipalité de San Donato Val di Comino dans le Lazio, 3-4 juin 2022 ;

- exposition photographique permanente du Centre **Amphibia** dédié aux amphibiens du Parc, mise en place grâce à la collaboration avec l'administration communale de Pizzone dans le Molise et la photographe Angelina Iannarelli .

Amphibia sera un centre pédagogique/d'exposition pour la connaissance et la protection des amphibiens. 10 août 2022 ;

- événement "Pastoralisme en fête" dans la municipalité de Picinisco, Région du Latium, juillet 2022.

8. Engager une réflexion avec les maires des communes sur la question du nourrissage des animaux d'élevage et de la faune sauvage.

Rien de nouveau à signaler.

3. Gestion du site : Lister ici toute modification dans la gestion du site détenant le Diplôme européen, en ce qui concerne les environnements terrestre et aquatique (si applicable), et en ce qui concerne les agents et les ressources financières, depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

En 2022 le comptage des femelles avec des chiots a été réalisé avec ces résultats : deux femelles ont été observées avec deux petits de l'année et une femelle avec un petit de l'année. Considérant que 9 oursons ont été produits en 2021 et que les femelles ne se reproduisent pas chaque année, c'est un bon résultat car cela démontre la continuité dans la reproduction de l'espèce.

Le dénombrement des populations de chamois 2022 s'est déroulé en 2 sessions d'été et d'automne, pour un total de 8 jours. Au total, 773 chamois ont été recensés sur le territoire du Parc. De plus, 4 jours d'observations démographiques ont été réalisées dans 3 zones d'échantillonnage visant à déterminer la structure des troupeaux.

De janvier à septembre 2022, les 7 couples d'aigles royaux présents dans le PNALM et zone contiguë ont été suivis avec une moyenne de 2 sorties/mois. Parmi ceux-ci, 4 ont terminé la nidification avec le vol total de 4 juvéniles.

Au printemps 2022, le Parc a repris le suivi des amphibiens présents sur son territoire : les sites de présence de *Bombina pachypus*, *Triturus carnifex*, *Lissotriton vulgaris*, *Lissotriton italicus*, *Rana italica*, *Rana dalmatina*, *Hyla intermedia* et *Bufo bufo* ont été suivis pour un total de 27 observations. Parallèlement, les travaux se sont poursuivis sur les bassins, les fontaines, les zones humides pour favoriser la présence des amphibiens : clôtures pour empêcher l'accès du bétail, petits barrages en terre pour empêcher l'eau de sortir pendant l'été, échelles d'escalade intérieures et extérieures des fontaines pour faciliter leur utilisation par les amphibiens.

En janvier, un nouveau projet Life appelé " Bear smart corridors " a été lancé, qui vise à accroître le soutien aux ours dans six zones de connexion entre les parcs nationaux et régionaux des Abruzzes. L'une des actions les plus importantes est la création de Bear smart communities.

4. Frontières : Détailler tout changement apporté aux frontières du site détenant le Diplôme européen depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. S'il y a des changements, veuillez joindre une carte appropriée à ce rapport. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Rien à signaler. Les frontières du Parc sont restées les mêmes

5. Autres informations : Lister ici toute autre information, concernant le site détenant le Diplôme européen, que vous estimez nécessaire de fournir au Conseil de l'Europe.

Pendant le 2022 le Parc:

- a présenté le Rapport ours 2021 ;
- a publié le livre "Batman était un barbastello", nouveau livre édité par le Parc et consacré au monde merveilleux des chauves-souris et la Charte de la Géodiversité, carte géologique informative pour rapprocher de plus en plus de personnes du monde de la géologie du Parc
- a publié le livre sur la flore vasculaire du parc qui présente les plus de 2000 espèces présentes sur son territoire

6. Patrimoine naturel (description abiotique générale: géomorphologie, géologie et hydrogéologie, habitats, flore, faune, paysage) – Etat de conservation

6.1. Milieu : modifications ou altérations des milieux d'origine naturelle ou anthropique, accidentelles ou durables, effectives ou prévisibles

Le Parc a décidé de contrôler l'entrée d'espèces exotiques afin d'éviter la pollution génétique de sa flore et l'arrivée d'espèces pouvant également être nocives pour la santé humaine et animale. En particulier, grâce à l'alerte lancée au niveau national, ces dernières années, une cartographie minutieuse de *Senecio inaequidens*, une espèce exotique récemment apparue dans le parc, a été réalisée : l'espèce est soumise à des interventions d'éradication périodiques pour contenir sa propagation. Le parc a également informé les municipalités et les apiculteurs de la présence de cette espèce car la plante est également utilisée par les abeilles et broutée par le bétail domestique.

6.2. Flore et végétation : évolution des populations florales et du tapis végétal; causes présumées

Grâce aux activités du projet Life Floranet il a été possible de cartographier tous les sites de présence de deux espèces rares et/ou endémiques *Iris marsica* et *Cypripedium calceolus* : cette cartographie a permis de conclure que la situation des deux espèces est très bonne avec plus de noyaux et un très grand nombre d'individus. En particulier, le Sabot di Venus est présente dans 15 sites différents avec environ 720 individus. De plus, une pollinisation manuelle a été réalisée pour le sabot de Vénus afin de faciliter la production de graines car l'insecte pollinisateur spécifique fait défaut dans le Parc

6.3. Faune : modification des populations sédentaires ou migratrices ; lieux de concentration, de ponte ou de reproduction

Il y a deux changements les plus importants : l'expansion stable de la population d'ours à l'extérieur du parc telle que documentée par les travaux du réseau de surveillance (voir rapport 2020) et le retour de la loutre avec un petit noyau stable de 4 à 5 individus.

7.Patrimoine culturel et contexte socio-économique

7.1 Patrimoine culturel

7.1.1 Changements concernant le patrimoine culturel : rien à signaler

7.2 Contexte socio-économique

7.2.1 Changements concernant le contexte socio-économique

En octobre 2019, le Ministère de l'Environnement a créé ce qu'on appelle les ZEA ou les "zones économiques environnementales" qui coïncident avec les territoires des parcs nationaux et offrent conditions très favorables et des avantages fiscaux aux municipalités faisant partie des zones du parc et à celles qui souhaitent ouvrir des éco- activités durables en leur sein. Les communes et entreprises qui font partie de la ZEA ont obtenu des contributions extraordinaires pour surmonter l'urgence économique liée à la pandémie de Covid.

De plus, grâce aux fonds mis à la disposition des parcs nationaux par le Ministère de la lutte contre les émissions de CO2, le Parc a acheté des véhicules électriques pour en faire don aux municipalités, conçu et financé des interventions d'efficacité énergétique dans les écoles et autres bâtiments publics municipaux, créé des points de recharge pour vélos ou voitures électriques.

8.Intérêt pédagogique et scientifique

8.1 Visiteurs – Politique d'information

8.1.1 Infrastructures d'accueil et information du public (bâtiments, brochures, plans, cartes, etc.)

Les Centres d'accueil du Parc sont les deux historiques (le Musée du Loup à Civitella Alfedena et le Centre Nature à Pescasseroli) auquel ils ont été ajoutés au cours des dernières années : le Musée des chauves-souris (Barrea), le Musée des insectes (Alvito), le Musée de la forêt (Val Fondillo), le Musée de l'ours (Pizzone), le Musée historique du Parc (Pescasseroli), le centre Amphibia à Pizzone. Aux musées s'ajoute le réseau des points d'information.

8.1.2 Fréquentation et comportement des visiteurs (nombre, répartition dans l'espace et le temps)

Les visiteurs du Parc sont principalement répartis à certaines périodes de l'année : juillet et août, les fêtes de fin d'année, la saison du brame du cerf (septembre) et la saison des amours du chamois (octobre-novembre). Les deux années de pandémie ont vu une forte augmentation de la fréquentation, surtout en été.

8.1.3 Visites particulières (personnalités, groupes, etc.)

L'année 2022 a été l'année des célébrations du centenaire du parc. Au cours de l'année, de nombreux événements ont été organisés avec le jumeau Parc du Grand Paradis, à son tour centenaire. L'événement d'ouverture à Rome (22-24 avril) a vu la présence du Président de la République Sergio Mattarella, l'événement organisé à Pescasseroli le 9 septembre (date de naissance du Parc) a vu la présence du ministre de l'Éducation Bianchi.

8.2 Recherche scientifique

8.2.1 Recherches en cours ou terminées (observation, expérimentation; recensement ou inventaire des espèces figurant aux annexes de la Convention de Berne, etc.)

Avec les moyens du ministère de l'Environnement, le parc a lancé des projets de recherche pour le suivi des insectes pollinisateurs. En particulier, un projet concerne les papillons diurnes, l'autre les abeilles sauvages.

Les premiers résultats relatifs aux papillons diurnes ont permis d'identifier 137 espèces de papillons à partir des données bibliographiques et le travail de terrain réalisé en 2021 a permis d'en confirmer déjà 95 et de rapporter une nouvelle espèce. Les résultats relatifs aux abeilles sauvages ont permis d'identifier 76 espèces.

Parmi les projets de recherche complétés, le plus significatif est celui relatif à la loutre qui a permis de rapporter le retour définitif de la loutre au parc et d'estimer une présence d'environ 4 à 5 individus. Le Parc a l'intention d'activer un nouveau projet utilisant la technique du code-barres ADN pour arriver à une estimation plus précise du nombre total d'individus et du sex-ratio.

8.2.2 Publications scientifiques

De nombreux travaux scientifiques produits avec les recherches menées dans le parc sont publiés sur le site www.parcoabruzzo.it à la page relative aux études et à la recherche (<http://www.parcoabruzzo.it/studi.php>)

L'Atlas des amphibiens et reptiles du parc a également été publié et des livres sur la flore du parc, et les chauves-souris ont été publiés pendant l'année 2022. Pour l'année prochaine la publication d'un livre sur le paysage végétal et d'un autre volume sur le paysage géologique du Parc est prévue.

9.Description de la zone (vulnérabilité, statut juridique de protection, régime foncier, documentation)

9.1. Modifications d'ordre législatif ou réglementaire : rien à signaler

9.2. Modifications du régime foncier (domanialisation, locations, etc.) :

Le Parc a poursuivi son action de location des territoires communaux : 11 baux sont actuellement actifs pour un total de 13 000 hectares situés dans des zones stratégiques du parc.

9.3. Extension ou aliénation, nouvelles affectations (par exemple en réserves intégrales)

Les réserves intégrales envisagées dans le Plan en cours d'approbation couvriront environ 14 000 hectares de terres contre 4 400 hectares actuelles

10. Gestion de la zone (plan de gestion, budget et personnel)

10.1. Aménagements effectués

10.1.1 Interventions écologiques sur la flore et les biotopes ; contrôle de la faune

Grâce à une subvention du Ministère visant à réduire les gaz à effet de serre, également en améliorant l'absorption du CO₂, le Parc a préparé des interventions d'amélioration de l'environnement. Ces interventions visent à restaurer les milieux écotones avec de nombreuses espèces fructifères également utiles pour les pollinisateurs et la faune qui se nourrit de fruits et de baies. Une première intervention a été réalisée dans la localité de Camosciara et d'autres projets sont prêts pour l'année prochaine.

10.1.2 Protection contre les éléments naturels (feux, régime des eaux)

Depuis des années, le Parc dispose d'un plan contre les incendies de forêt dans lequel sont évaluées les zones à risque, les interventions nécessaires pour réduire les risques d'incendie, les rizières nécessaires à la mise en œuvre des interventions. Avec les fonds prévus dans le budget, du matériel d'extinction des incendies au sol a été acheté et le personnel de surveillance a effectué des cours de lutte contre les incendies.

10.1.3 Voies d'accès et de circulation (pistes, chemins, parkings, signalisation, clôtures, etc.)

Au cours des dix dernières années, le parc a complètement changé son système d'utilisation touristique du territoire. Aujourd'hui : les sentiers du parc sont indiqués par de nouveaux panneaux qui correspondent au système national, des tableaux ont été insérés au départ des sentiers, des flèches en bois aux carrefours, de nombreux sentiers ont été unifiés pour une meilleure lecture du système de sentiers. Une nouvelle carte a été réalisée à plus grande échelle (1 : 25000) et une application a été créée qui peut être téléchargée sur le smartphone afin d'avoir la carte sur le téléphone. Les itinéraires ont également été différenciés : aujourd'hui en effet, il existe des chemins qui ne peuvent être parcourus qu'à pied et des chemins qui peuvent également être parcourus à cheval, en VTT ou avec le chien toujours tenu en laisse.

10.1.4 Equipement de séjour (refuges d'observation ou d'étude) : rien à signaler

10.1.5 Gestion des déchets

Dans les communes du haut Sangro (Barrea, Villetta Barrea, Civitella Alfedena, Opi, Pescasseroli), la collecte sélective des déchets est active depuis quelques années avec le système dit "porte à porte". Cela a permis d'éliminer définitivement les bacs de collecte des déchets des centres habités qui auraient pu être une source d'attraction alimentaire pour la faune, dont les ours.

10.1.6 Utilisation de systèmes d'énergies renouvelables : rien à signaler

10.2. Gestion

10.2.1 Service administratif : modifications intervenues

A partir de 2019, tous les organes de gestion du Parc ont été renouvelés : en 2019 le nouveau directeur et le nouveau président ont été nommés, en juillet 2021 l'ensemble du conseil d'administration a été renouvelé.

10.2.2 Service de gardiennage : modifications intervenues

Actuellement le service de surveillance se compose de 38 unités réparties en 17 départements.

En 2022, le Parc a été autorisé à reprendre l'embauche de nouveaux gardes du Parc même si pour une période limitée de trois mois seulement. Douze rangers ont donc été embauchés cette année.

10.2.3 Mesures de police intérieure : rien à signaler

10.2.4 Infractions et dégradations ; poursuites judiciaires

Les données relatives aux deux dernières années nous indiquent qu'un total de 175 inspections ont été menées pour contester des infractions environnementales et immobilières qui ont donné lieu à 6 saisies administratives et 22 saisies pénales. A ceux-ci s'ajoutent 182 signalements d'infractions administratives.

11. Incidence de l'octroi du Diplôme européen des espaces protégés

Le Diplôme Européen représente une carte de visite chez tous les visiteurs du Parc en leur représentant l'assurance de visiter une aire de haute qualité naturelle. Considérant que l'attribution du diplôme est soumise à des critères stricts et que les zones diplômées sont périodiquement contrôlées pour vérifier le respect de ces critères, cela signifie également une forte incitation à la fois pour le parc et pour ceux qui travaillent dans le parc pour s'assurer que le parc peut continuer à se vanter de cette reconnaissance.

Le Directeur
Luciano Sammarone